

AFFAIRE N° 20. - Approbation de dépenses pour abonnement à diverses revues d'intérêt communal.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les dépenses relatives aux frais d'abonnement aux diverses revues d'intérêt communal suivantes :

- le Secrétaire de Mairie ;
- étude des problèmes municipaux ;
- les cahiers ITAP ;
- la revue des finances communales ;
- organisation et méthode.

La dépense totale, s'élevant à 29 000 Frs CFA est prévue au Budget Communal, Chapitre 934, Article 662.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.